

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 62/20
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour le
remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne
Ochette**

Délégué municipal : Felix STÜRNER, enfance, jeunesse et infrastructures scolaires,
079/797.71.44, f.sturner@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 26 octobre 2020

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de CHF 250'000.— destiné au remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette, situé à l'avenue de Lucens.

Ce bâtiment a été construit en 1908 sur la parcelle 520 de propriété communale. Il est classé aux Monuments et Sites en note 2 par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), ce qui signifie que les fenêtres remplacées, doivent être la réplique exacte de celles existantes.

2. Description des travaux

Ce bâtiment comprend 141 fenêtres. Dans le but notamment de répondre aux normes actuelles en matière d'étanchéité et d'isolation thermique, la Municipalité de Moudon avait décidé, au début 2010, de changer l'ensemble des dites fenêtres.

Cette démarche ne s'est pas révélée aisée du fait du classement du bâtiment qui implique un soin tout particulier dans le choix des fenêtres en chêne.

La solution du remplacement par tranches d'une dizaine de fenêtres par année avait été choisie par la Municipalité en son temps, selon la disponibilité du portefeuille communal. Si cette solution avait pour avantage d'alléger la note des investissements annuels, elle comporte le défaut de répartir les remplacements sur un nombre d'années conséquent, ce qui engendre le risque de devoir recommencer les remplacements des premières fenêtres une fois que les dernières auront été refaites entraînant par là une sorte de cercle vicieux infini.

Pour éviter cette boucle interminable, comme pour éviter les problèmes d'infiltrations d'eau par les fenêtres existantes, la Municipalité juge nécessaire de réaliser la fin de ces travaux d'assainissement dans les meilleurs délais d'où la présente demande de crédit d'investissement. Selon l'état des lieux, de 141 fenêtres, 82 ont déjà été changées durant ces dix dernières années, il reste donc 59 fenêtres à remplacer.

En cas d'acceptation du préavis par le Conseil communal, les travaux seront entrepris de manière à ne pas perturber plus que nécessaire les occupants du bâtiment.

3. Coûts des travaux

Le calcul financier tient compte d'une offre de l'entreprise qui avait remporté la soumission et exécuté les 82 premières fenêtres.

Le tableau ci-après décrit et chiffre les travaux à entreprendre :

Devis menuiserie	Montant	
Combles	CHF	10'960.—
Etages	CHF	165'643.—
Sous-sol	CHF	37'980.—
Dépose complète des fenêtres et tableaux noirs + repose	CHF	<u>5'985.—</u>
Total net	CHF	220'568.—

Remise 2%	CHF	- 4'411.35
TVA 7.7 % (de 216'156.65)	CHF	16'644.05
Total TTC avec remise	CHF	232'800.70
Devis peinture (TTC)	CHF	3'769.50
Total	CHF	236'570.20
Divers et imprévus (5% de Fr. 236'600.-)	CHF	11'830.—
Total final TTC	CHF	<u>248'400.20</u>
Arrondi à	CHF	250'000.—

4. Développement durable

Ces travaux devraient non seulement permettre une économie substantielle de chauffage, mais aussi de répondre aux efforts demandés par la Confédération en matière d'émission de CO2.

5. Incidences financières

En tenant compte d'une durée d'amortissement de 10 ans et d'un taux d'intérêt moyen fixé à 2%, la charge annuelle représentée par cet investissement devrait se monter à environ CHF 27'500.--.

L'économie d'énergie réalisée devrait cependant avoir un effet positif sur ce montant de charges nouvelles.

En outre, cet investissement pourrait, le cas échéant, être entièrement couvert par reprise sur le fonds entretien bâtiments scolaires doté de CHF 572'214.81 à fin 2019.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 62/20 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux de remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette,**
 2. **accorde à cet effet un crédit global et maximum de CHF 250'000.-- TTC, dont à déduire toute subvention éventuelle.**
 3. **prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que cet investissement pourra être amorti, tout ou partie, par reprise sur le fonds de réserve pour entretien des bâtiments scolaires. Le solde éventuel devant être amorti en 10 ans maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie des CHF 250'000.— aux meilleures conditions du marché du moment**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI